

PROCES VERBAL
de la Séance du 27 février 2021

~~~~~

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept février, à neuf heures, douze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-neuf février deux mille vingt et un.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 23**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOJIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX (pouvoir à Jacques DRHOJIN), Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Sonia ZANI (pouvoir à Eliane MERMILLON)

**Membres absents excusés avec pouvoir : 5** Amélie COCHET (pouvoir à Karine LIEVIN), Humbert CRETIER (pouvoir à Georges BERMOND), Alexandre LALLEMENT (pouvoir à Joël BORGEOT), Jessie MARIN (pouvoir à Philippe EMIN), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à Claire BILLON-BERTHET)

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1** Stéphane LYAUDET

**Secrétaire de séance :** Claire BILLON-BERTHET

**La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9 heures 12.

Il remercie l'ensemble des conseillers pour leur présence ainsi que la presse. Un remerciement particulier est exprimé à Messieurs MICOUD Nicolas et GONOD Vincent de l'Office Nationale des Forêt (ONF) pour leur présence ce jour.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite aborder le point 9.1 de l'ordre du jour. Il informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Georges BERMOND de modification du procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2021. Il est proposé que les propos de Monsieur Georges BERMOND soient retranscrits comme suit : Monsieur Georges BERMOND évoque la fragilisation de l'IFAS, dont le risque de fusion avec celui d'Oyonnax peut paraître logique après le rattachement de Plateau d'Hauteville à Haut Bugey Agglomération. Dans le même cadre, il peut exister une crainte de transfert de l'IFSI à Belley.

Monsieur Georges BERMOND demande si la modification sera effective sur le précédent procès-verbal.

Monsieur le Maire indique qu'il est impossible de modifier le précédent procès verbal mais que la correction sera portée dans celui de cette séance.

Monsieur Georges BERMOND précise que la minorité ne votera pas la conformité du précédent procès-verbal.

Monsieur le Maire informe que la validation des procès-verbaux n'est plus soumise au vote car cela ne fait plus l'objet d'une délibération.

Monsieur Georges BERMOND souligne qu'il est fréquent que les membres du groupe minoritaire ne trouvent pas complètement conforme la retranscription de leur propos dans les procès-verbaux de séance du Conseil municipal.

Il interroge sur les possibilités de contrôle de cette rédaction en l'absence de vote en conformité des procès-verbaux.

Monsieur le Maire propose d'envoyer à Monsieur Joël BERGEOT le projet de procès-verbal avant diffusion officielle afin qu'il puisse y proposer des modifications sur les interventions des membres du groupe minoritaire le cas échéant.

Madame Gaëlle FORAY demande si cette proposition peut s'étendre à l'ensemble des membres de la minorité.

Monsieur le Maire propose pour respecter les délais de publication d'envoyer uniquement au chef du groupe minoritaire charge à lui de consulter les autres membres.

L'ensemble du groupe minoritaire donne son accord sur la proposition.

Monsieur le Maire fait part de la question de Monsieur Alexandre LALLEMENT qui a été ajoutée à l'ordre du jour.

En introduction, Monsieur le Maire souhaite adresser un mot de félicitation à Simon DESTHIEUX, athlète local, pour ses performances récentes. En effet, il a remporté pour la première fois la médaille d'argent en individuel et devient donc vice-champion du monde sur l'épreuve de sprint en biathlon. Cette victoire vient confirmer ses qualités de grand sportif déjà bien illustrées notamment aux jeux-olympiques de 2018 où il est médaillé d'or en relais mixte et aux championnats du monde de 2020 avec une médaille d'or décrochée en relais masculin.

Monsieur le Maire indique également, que la commune a souhaité apporter son soutien au sportif via une subvention de 10 000 euros partagée entre la commune, le syndicat mixte du plateau du Retord et le département. Les couleurs de la ville sont visibles sur la crosse de la carabine de Simon Desthieux.

Monsieur le Maire exprime son espoir de pouvoir célébrer bientôt les nombreuses victoires de Simon Desthieux. Il précise également qu'une banderole en son hommage sera bientôt étendue sur le devant de la mairie.

1. COMMISSION ACTIVITE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL DU 3 FEVRIER À 18H00
  - 1.1. Bilans et informations évènements passés
    - 1.1.1. Campagne de dépistage de la COVID-19

Monsieur Jacques FUMEX présente le bilan de la campagne de dépistage de la Covid-19 qui s'est déroulée les 18,19 et 20 décembre 2020 sur initiative de la Région AuRA. Environ 350 personnes se sont présentées dont 3% (une douzaine de personnes) ont été testées positives. Ce taux correspondait sur la période à la moyenne de la région.

- 1.1.2. Participation au CA de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Bugey Sud

Monsieur Jacques FUMEX indique avoir participé à l'Assemblée Générale de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Bugey Sud. C'est une communauté qui a environ 3 ans d'existence. C'est la seule communauté de ce type dans le département de l'Ain.

La CPTS organise des actions, notamment dans le cadre de l'épidémie COVID, en collaboration avec les mairies et les centres hospitaliers dont celui de Belley.

Elle assure une permanence téléphonique et mail pour les demandes de soins non programmés (DMNP). Une permanencière, actuellement à mi-temps, est donc chargée de répondre à toutes personnes en demande d'avis et de soins. Elle facilite leur orientation vers la solution la plus adéquate possible.

La zone territoriale concernée par correspond à un bassin d'environ 50 000 personnes.

C'est une zone d'influence différente de celle du territoire de Haut Bugey Agglomération puisqu'elle s'ouvre plus vers le Valromey. La collaboration entre les différents partenaires de la communauté est efficace et riche.

Monsieur Jacques FUMEX indique notamment que c'est dans ce cadre que lui a été présenté la cabine de téléconsultation mise en place à Belley.

#### 1.1.3. Hébergement à Thézillieu d'un médecin remplaçant

Monsieur Jacques FUMEX souligne la réactivité de l'équipe municipale qui a très rapidement su trouver une solution d'hébergement pour le remplaçant du docteur Emmanuelle BOLLACHE au sein du gîte municipal de Thézillieu.

#### 1.1.4. Prises de contacts avec les établissements de santé et la Maison médicale Pluridisciplinaire (MSP)

Monsieur Jacques FUMEX indique qu'il est en lien très régulier avec l'équipe médicale de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Il a également pu visiter des différents centres médicaux de Plateau d'Hauteville et notamment le site de Mangini très bien doté en équipements de soin.

Il envisage de rendre attractif le territoire pour les médecins, notamment en donnant de la visibilité à l'ensemble de la communauté de praticiens présents sur le territoire communal et pas uniquement celle des médecins généralistes. Il fait par d'une vingtaine de médecins présents sur la commune ce qui représente une communauté intéressante et attractive pour de nouveaux jeunes médecins qu'il convient de mettre en relation.

Monsieur Jacques FUMEX informe le conseil municipal que le département de l'Ain est un des départements au taux de désertification médicale est le plus important à l'échelle nationale. Au regard le territoire communal n'est pas si mal doté.

#### 1.2. Subvention de la commune pour le maintien du cabinet du Docteur DOLE au sein de la MSP

Monsieur Jacques FUMEX rappelle aux membres du Conseil Municipal le départ en retraite en avril 2021 du Docteur DOLE de la maison de santé.

Monsieur Jacques FUMEX indique qu'avec Monsieur le Maire et Madame Karine LIEVIN ils ont reçu la SEMCODA, propriétaire des locaux de la MSP. Suite à cette réunion, la SEMCODA s'est engagée à octroyer à la maison de santé la prise en charge partielle à hauteur de 328,45 euros correspondant à un demi loyer mensuel (hors charges) pour les mois d'avril, mai et juin 2021. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de s'engager de la même manière pour les mois de juillet, août et septembre afin de permettre une transition stable suite au départ du Docteur DOLE

Monsieur Alain MASSIRONI demande le montant global de l'effort municipal pour les actions en faveur de l'installation et le maintien de médecins généralistes sur la commune.

Monsieur le Maire indique que l'effort global de la collectivité représente en totalité 8 292 euros par an, soit 691 euros par mois en 2021, sans compter l'hébergement au gîte de Thézillieu et sans la présente proposition. Le détail correspond à 391 euros par mois pour le docteur Emmanuelle BOLLACHE soit 4 692 euros par an et 300 euros par mois pour l'hébergement des internes soit 3 600 euros par an.

Et à partir de juillet ce montant pourrait s'élever à 1 300 euros mensuels si l'hébergement sur le gîte de Thézillieu est encore nécessaire.

Monsieur le Maire précise que c'est un bassin de population large qui bénéficie de cette offre de soin puisque de nombreux habitants des communes voisines consultent à la Maison de santé.

Monsieur Jacques FUMEX interroge sur la possibilité de solliciter les autres communes pour participer à l'effort municipal.

Monsieur le maire répond qu'il faut attendre de pérenniser l'installation d'un nouveau médecin. Lorsque cela sera effectif, si une aide supplémentaire à l'installation est accordée à partir du mois d'octobre alors il conviendra d'envisager de solliciter les communes voisines.

Monsieur Jacques FUMEX soumet au vote du Conseil municipal la proposition de prise en charge partiel des loyers du cabinet de la Maison de santé pour les mois de juillet, août et septembre 2021.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

- **DECIDE** de participer au maintien d'un cabinet médical au sein de la maison de santé « Ecole des Cognots » par la prise en charge partielle à hauteur de 328,45 euros correspondant à un demi loyer mensuel (hors charge) pour les mois de juillet, août et septembre 2021, soit une somme totale de 985,35 euros
- **DECIDE** l'inscription budgétaire de la dépense au budget primitif de 2021 au compte 614
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention devant intervenir à cet effet

1.3. Mise à disposition logement vacant dans l'immeuble de la trésorerie pour les remplaçants et internes : financement des aménagements

Monsieur Jacques FUMEX indique au conseil municipal qu'est actuellement à l'étude la possibilité d'aménager l'appartement situé dans les locaux qui hébergeaient le Trésorier afin d'y héberger les internes de la MSP. Cela permettrait de limiter les loyers de Bellevue et de recourir au gîte municipal de Thézillieu.

1.4. Aide communale à l'installation future d'un(e) médecin généraliste

Monsieur Jacques FUMEX indique avoir reçu en entretien avec Monsieur le Maire une jeune médecin généraliste Anne-Lise SEGAUD RIFFAUD. Elle envisage une installation pérenne sur le territoire communal, elle souhaite dans un premier temps effectuer une période de remplacement avant de se positionner définitivement. Son projet professionnel s'inscrit dans un projet de vie et c'est une aubaine pour la commune. Par ailleurs, il informe que le Docteur Emmanuelle BOLLACHE a obtenu le droit auprès de l'ARS de recourir à des remplacements également durant sa période de présence à la Maison de santé.

Monsieur Jacques FUMEX informe que selon la décision du docteur Anne-Lise SEGAUD RIFFAUD il pourrait être proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une aide similaire à celle du docteur Emmanuelle BOLLACHE.

Monsieur Jacques FUMEX précise que la Maison de santé est bien dotée en équipements médicaux et paramédicaux et que l'arrivée d'une jeune médecin supplémentaire pourrait rendre encore plus attractif le travail au sein de la MSP.

Monsieur Jacques DRHOUIN remercie le travail de qualité fait par Monsieur Jacques FUMEX et la MSP afin de limiter la vacance de médecin sur le territoire.

**PREND ACTE du DEPART de Monsieur Alain MASSIRONI à 9h40.**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

1.5. Campagne de vaccination contre la COVID-19

Monsieur Jacques FUMEX rappelle que la commune a fait connaître, à l'ARS et à la Préfecture, son souhait d'accueillir un centre de vaccination sur son territoire et que la MSP a également saisi l'ARS dans le même but.

Madame Karine LIEVIN informe que les résidents de la résidence personnes âgées dite « les Nivéoles » ont reçu la première dose du vaccin contre la Covid-19 car cette résidence municipale est classée par le département.

**RETOUR de Monsieur Alain MASSIRONI à 9h43**

**La séance se poursuit en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

Monsieur le Maire remercie le travail collaboratif de qualité entre monsieur Jacques FUMEX et la MSP.

**PREND ACTE du DEPART de Monsieur Jacques FUMEX à 9h44.**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

2. COMMISSION FÔRETS ET PATRIMOINE FLORISSEMENT DU 9 FEVRIER 2021 À 10H00

Présentation du Projet de plan d'aménagement de la forêt d'HOSTIAZ par Monsieur Nicolas MICOUD – ONF

Monsieur le Maire propose que soit abordé en premier lieu la présentation du Projet de plan d'aménagement de la Forêt d'Hostiaz par Monsieur Nicolas MICOUD de l'Office nationale des forêts (ONF). En préambule Monsieur Nicolas MICOUD présente Monsieur Vincent GONOD nouvel agent ONF qui intervient sur le parc forestier d'Hauteville, Belligneux et Vaux Saint-Sulpice.

Monsieur Nicolas MICOUD fait part des agents ONF travaillant sur la commune et du départ en retraite prochain de M OGEARD, puis il présente la forêt municipale de 2 522 Ha dont 709 ha de forêt sectionale et 705 ha de forêt domaniale qui font de Plateau d'Hauteville la plus grande commune forestière de l'Ain avec 37% de son territoire de forêt publique avant de détailler le plan d'aménagement de la forêt d'Hostiaz (304 Ha).

Le support de présentation est annexé au présent procès-verbal de séance.

**PREND ACTE du DEPART de Monsieur Philippe EMIN à 9h48.**

**La séance se poursuit en présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

**RETOUR de Monsieur Philippe EMIN à 9:50**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

Monsieur le Maire remercie Monsieur Nicolas MICOUD pour la présentation détaillée de ce plan d'aménagement, qui est une prestation de grande qualité délivrée gratuitement à la collectivité. Il pose le constat qu'il n'est plus envisageable de raisonner sur des investissements à trop faible diversification et qu'il faut effectivement cibler des lieux où intervenir et d'autres où laisser la biodiversité se mettre en place. Cela va dans le sens du développement durable.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la venue de Mme la Préfète de l'Ain le 12 mars 2021 dont la visite portera notamment sur la forêt de Planachat afin d'illustrer la diversité des sols et l'avenir de la gestion forestière.

Monsieur Sébastien BEVOZ interroge l'ONF sur les études menées par leur service afin de déterminer les essences à privilégier à l'avenir en fonction des sols.

Monsieur Nicolas MICOUD répond que des études à l'échelle nationale et locale sont produites par les services de l'ONF. C'est notamment l'objet des plans de relance. La difficulté actuelle de l'établissement de ces projections tient dans faible maîtrise des données météorologiques pour les 50 prochaines années. Contrairement aux prévisions agricoles, les prévisions sylvicoles doivent être envisagées sur le long terme.

Monsieur Sébastien BEVOZ interroge l'ONF sur les possibilités de projections en fonction des évolutions climatiques.

**PREND ACTE du DEPART de Madame Gaëlle FORAY à 10h09.**

**La séance se poursuit en présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

Monsieur Nicolas MICOUD indique que les projections actuelles laissent à penser que le climat sur Plateau d'Hauteville sera similaire à celui de la Croatie d'ici 50 ans. C'est-à-dire qu'il faudra envisager la plantation d'essence capable de résister à une forte variation de température, de -19 degré Celsius à +45 degré Celsius. La gestion forestière doit prendre en compte le tournant écologique et climatique actuel. La forêt de demain n'aura sans doute rien à voir avec la forêt actuelle. Il est d'ailleurs très difficile de se projeter également sur l'état du marché du bois dans 50 ans. C'est un marché très fluctuant aux débouchés non encore imaginés.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT interroge l'ONF sur l'avenir de la filière des feuillus, qui actuellement ne semble pas rentable.

Monsieur Nicolas MICOUD précise que le marché français ne s'est effectivement pas encore développée mais que des expérimentations à l'étranger se font et que la transformation du bois de feuillus devient rentable notamment dans la confection de produit noble.

#### **RETOUR de Gaëlle FORAY à 10h11**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

Monsieur Nicolas MICOUD complète en indiquant qu'en France la filière des bois de feuillus n'est pas encore développée car les structures de scieries en France sont de taille moyenne en comparaison avec les voisins européens. Actuellement la France n'est pas encore passée à la phase industrielle mais les expérimentations et la recherche et développement est présente sur le territoire national.

#### **PREND ACTE du DEPART de Monsieur Joël BERGEOT à 10h14.**

**La séance se poursuit en présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

Monsieur Patrick GENOD interroge l'ONF sur le fonctionnement de ses équipes territoriales. Et questionne l'opportunité de passer de quatre interlocuteurs intervenant au-delà de plateau d'Hauteville à deux interlocuteurs à spécialiser sur le territoire communal afin de garantir la fluidité des échanges.

Monsieur MICOUD précise que les divisions territoriales sont aussi faites en fonction de la proximité personnelle des référents avec leur zone d'intervention. Il rappelle son rôle de centralisateur, garant de la fluidité des échanges.

#### **RETOUR de Joel BERGEOT à 10h16**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois l'ONF pour sa présence ce jour et raccompagne Monsieur Nicolas MICOUD et Monsieur Vincent GONOD.

#### **2.1. Budget forêt 2021 et plan de relance**

Monsieur Gérard CHAPUIS donne lecture du compte rendu de la commission Forêt du 9 février 2021. Il rappelle que trois propositions ont été faites par l'ONF. La proposition retenue se détaille comme suit à Hauteville-Lompnes le montant total prévu s'élève à 3 450,00 euros. Cela comprend les travaux sylvicoles de dégagement de plantation. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 600,00 euros par le fond local. Le reste à charge à la commune s'élève donc à 2 850,00 euros. A Hostiaz le montant total prévu s'élève à 1 280,00 euros pour les travaux sylvicoles de plantation. A Cormaranche-en-Bugey le montant total prévu s'élève à 1 630,00 euros pour des travaux sylvicoles de dégagement non subventionnable.

La totalité des travaux envisagés s'élèvent à 6 360,00 euros donc 600,00 euros de subvention.

Les programmes de travaux de Thézillieu (gérés directement par 5 sections de Thézillieu), ainsi que la section de Vaux-Saint-Sulpice ne font donc pas l'objet d'une validation en conseil municipal.

Il est proposé en plus des travaux annuels, un programme de travaux dans le cadre du plan de relance. Il a été présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020 afin de prévoir un « renouvellement forestier » de 150 millions d'euros. Cette mesure vise à soutenir les propriétaires publics et privés à renouveler et diversifier leurs forêts, garantir la résilience des écosystèmes forestiers, tout en orientant la sylviculture vers la production de bois d'œuvre. Il est subventionné à 80% par l'Etat et le reste à charge de la commune serait de 20%.

L'ONF a fourni deux programmes d'actions concernant le cout global du plan de relance.

- Un programme pour lutter contre le gibier qui s'élève à 38 670.00 euros
- Un programme sans la lutte contre le gibier qui s'élève à 28 830.00 euros

La commission a retenu le programme qui s'élève à 38 670.00 euros et détaillée dans le tableau ci-après.

| Année | Action                     | Montant    | Part subventionnée | Reste à charge |
|-------|----------------------------|------------|--------------------|----------------|
| 2021  | Diagnostics travail du sol | 2 100.00€  | 1 680€             | 420€           |
| 2022  | Plantation                 | 34 900.00€ | 27 920€            | 6 980€         |
| 2023  | Dégagement année n+a1      | 850.00€    | 680€               | 170€           |
| 2024  | Dégagement année n+2       | 820.00€    | 656€               | 164            |
| Total |                            | 38 670€    | 30 936€            | 7 734          |

Monsieur le maire précise que pour le plan de relance les travaux devront être effectués pour 2022, seul le diagnostic sera réalisé en 2021.

Monsieur le Maire indique que la délibération concernant le plan de relance est soumise au vote ce jour afin de permettre à la commune de pouvoir bénéficier de l'aide gouvernementale. Le budget forêt fera l'objet d'une seconde délibération lors du prochain conseil municipal de mars 2021.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

- **DECIDE** l'inscription budgétaire de la recette et de la dépense au budget primitif 2021 ;
- **DECIDE** de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté ;
- **APPROUVE** le montant des travaux global de 38 670 euros et le plan de financement
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat de 30 936€ représentant 80% de l'assiette subventionnable
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention soit 7 734 euros de reste à charge ;
- **DONNE** délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- **DESIGNE l'ONF** pour réaliser les missions ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

2.2. Validation du plan d'aménagement forestier d'Hostiaz

Monsieur Sébastien BEVOZ soumet au vote du conseil municipal la délibération concernant le plan d'aménagement d'Hostiaz présenté par l'ONF.

**Le Conseil municipal  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'action associée
- **DONNE** mandat à l'office National de Forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions du 2° de l'article L 122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000

2.3. Questions diverses  
NEANT

- 3. COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS RESEAUX URBANISME DU 15 FEVRIER 2021 À 17H00
- 3.1. Urbanisme
- 3.1.1. Projet de bail emphytéotique avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes

Monsieur Patrick GENOD expose au conseil municipal l'engagement du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) dans un contrat de territoire avec l'Agence de l'Eau pour améliorer l'assainissement et pour restaurer le marais de Vaux.

Monsieur Patrick GENOD rappelle que l'espace naturel sensible du marais de Vaux institué par le Département s'étend jusqu'aux zones humides en amont du marais et aux sources du ruisseau des Vuires. Pour restaurer le patrimoine exceptionnel de ces zones humides et le bon fonctionnement de ces secteurs de sources, leur réhabilitation est nécessaire, en particulier au pré d'Amus. Le marais fait l'objet d'une convention entre le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN) et la commune depuis 2000.

Le CEN est partenaire de la commune depuis plus de 20 ans pour préserver la zone humide du marais de Vaux et intervient dans le cadre du comité de site constitué des propriétaires fonciers, des usagers du site (agriculteurs, chasseurs,...) de la commune, des partenaires financiers.

Le Conseil Municipal du 26 février 2020 a délibéré pour la signature d'un bail emphytéotique entre la commune et le CEN sur la parcelle cadastrée section ZE n°64, sans toutefois préciser la durée de ce bail et le montant de la redevance.

Monsieur Patrick GENOD précise que le CEN proposait une durée de bail soit de 30 ans soit de 50 ans. La commission à valider la durée de 30 ans.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **CONSENT** à la signature d'un bail emphytéotique avec le CEN pour la parcelle communale énoncée ci-dessous pour une durée de 30 ans.

| Section | Numéro | Lieu-dit       | Surface (ha) |
|---------|--------|----------------|--------------|
| ZE      | 64     | SOUS LE BACHET | 02ha09a84ca  |

- **FIXE** la redevance payable d'avance en 1 fois de 1 €/ha/an soit la somme de 62,95€.
- **PRECISE** que le CEN assumera la charge de tous les frais notamment d'actes notariés et d'enregistrement.
- **PRECISE** que l'activité agricole de Monsieur Claude Ballet sera maintenue sur le périmètre qu'il fauche jusqu'à présent.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la procédure et notamment le bail emphytéotique authentique devant notaire.
- **INFORME** le CEN de sa décision pour qu'il puisse engager devant le notaire la procédure administrative.

Monsieur le Maire précise que le comité de site du marais de Vaux s'est tenu récemment et que le CEN a exprimé son intention de prendre en gestion également la partie haute du marais de Vaux entre Vaux et Tré-Charravu avec le ruisseau qui l'alimente. Des travaux complémentaires de requalification en espace naturel sensible devront être engagés dans les années à venir.

- 3.1.2. Dossiers d'urbanisme
- 3.2. Travaux
- 3.2.1. Nouvelle convention avec le Conseil départemental de l'Ain relative aux travaux avenue de Lyon

Monsieur Didier BOURGEOIS rappelle la délibération du 23 octobre 2019 validant la signature d'une convention avec le Département de l'Ain pour le projet d'aménagement de l'avenue de Lyon.

La RD 21b fera en effet l'objet du renouvellement de la couche de roulement dans la traverse de Hauteville commune du Plateau d'Hauteville, ainsi que la mise en place de deux quais accessibles pour l'arrêt « Autogare » de la ligne 140.

Une nouvelle convention est ainsi proposée à la commune ayant pour objet :

- de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement projetés
- le transfert de maîtrise d'ouvrage au profit du Département pour les travaux d'aménagement à vocation urbaine
- les modalités d'entretien et de fonctionnement des aménagements réalisés dans le cadre de cette convention.

Le nouveau montant des travaux projetés est estimé à 472 000 € HT, répartis comme suit :

- investissement de l'opération de voirie : 440 000 € HT
- travaux de mise en accessibilité : 32 500 € HT

La participation de la commune est estimée à 324 400 € HT.

Elle sera acquittée :

- à hauteur de 120 000 €HT en 2021,
- à hauteur 50 % du solde restant (estimé à 102 200 €) en 2022
- à hauteur du solde des prestations réalisées (estimé à 102 200 €) en 2023

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **VALIDE** le projet de convention avec le Département de l'Ain pour le projet d'aménagement de l'avenue de Lyon tel que proposé
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer ladite convention

Monsieur Jacques DRHOUIIN souhaite connaître la date de démarrage des travaux.

Monsieur le Maire indique que la notification du marché pour la partie réseaux humides est prévue pour la première quinzaine de mars pour une réalisation des travaux envisagée première quinzaine du mois d'avril. Le périmètre des travaux est le suivant : de la place de Tilleuls jusqu'au carrefour de la Clinique du souffle. Les travaux dureront environ six mois. Concernant le coût des travaux, la partie résiduelle à la charge de la commune pourra être diminuée en fonction des retours attendus d'autres financeurs comme la DETR et la DSIL.

Monsieur Jacques DRHOUIIN demande si une communication envers les commerçants et habitants est prévue.

Monsieur le Maire répond que la communication pourra être lancée dès que la notification du marché sera connue. Concernant les moyens de communication, les réunions publiques semblent les plus adéquates cependant il faudra adapter les dispositifs de communication en fonction des conditions sanitaires du moment.

Monsieur Jacques DRHOUIIN souhaite savoir si les projets d'aménagement sont déjà prêts à être présentés.

Monsieur le Maire précise que le dossier est prêt et le projet finalisé au niveau du département, cependant une présentation détaillée et précise ne saurait être diffusée sans que l'aménageur soit désigné. Puis il répond à quelques questions relatives aux travaux et à la prise en charge par le Département dont les abribus.

Monsieur Didier BOURGEAIS reprécise le montant de 450 000€ pris en compte par HBA pour les réseaux souterrains (eaux pluviales et mise en séparatif de l'assainissement).

### 3.2.2. Questions diverses

NEANT

#### 4. RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE POUR LA BRIGADE TERRITORIALE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE DU 16 FEVRIER 2021 À 17H30

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur Plateau d'Hauteville et les douze logements de fonction afférents. Suite à l'arrêt du projet de Dynacité sur le site de la Donchère, il devient nécessaire d'envisager d'autres pistes de construction afin de garantir le maintien d'une brigade de gendarmerie sur le territoire communal. La piste privilégiée est celle de la création d'un SIVU composé des 13 communes relevant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie lequel portera les dépenses d'investissement relatives à la construction de la gendarmerie, car il n'est pas envisageable que la commune porte à elle seule un emprunt aussi important. Le montant des loyers annuels permettrait d'absorber l'annualité de la dette engagée pour la construction de la gendarmerie.

Concernant le lieu d'implantation, Monsieur le Maire précise que plusieurs pistes ont été envisagées et proposées au Colonel BELLEMIN-LAPONAZ, le terrain de la Donchère, un terrain communal et le site de l'actuelle friche hospitalière de Bellecombe. Les deux premières hypothèses ne présentent pas les garanties d'utilisation de la radiofréquence ou de proximité avec le centre-ville requis par le cahier des charges de la gendarmerie, ni le raccordement au réseau de chaleur qui permettrait de réaliser des économies de fonctionnement. La piste de la friche de Bellecombe est donc celle a privilégiée. Le colonel a en effet retenu l'intérêt d'un terrain en entrée de ville et donc visible, accessible et où les communications sont bonnes, avec une situation intéressante pour ses gendarmes d'une brigade qu'il souhaiterait doter à terme en matériels et moyens pour la qualifier en brigade de montagne.

Monsieur le Maire rappelle que la friche de Bellecombe appartient au Centre Hospitalier Public d'Hauteville, que sans intervention publique, cette friche pourrait perdurer encore très longtemps alors qu'elle donne une mauvaise image en entrée de ville.

Monsieur le Maire indique qu'il envisage donc de saisir l'opportunité d'un appel à projets de l'Etat dédié à la résorption des friches dans le cadre du Plan de Relance pour acquérir les parcelles de CHPH, dont la parcelle en friche, plus une parcelle du Département de l'Ain afin de réaliser les dépenses de démolition et de remise en forme du terrain. Ce terrain ainsi libéré sera mis à disposition gratuite du SIVU.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de valider le projet de démolition de la friche de Bellecombe sous maîtrise d'ouvrage communale pour favoriser la construction d'une nouvelle gendarmerie à Plateau d'Hauteville. Monsieur le Maire précise que la cession de Bellecombe ne saurait être validée que si la faisabilité technique de la démolition à un coût raisonnable pour la collectivité est validée.

Monsieur le maire présente le plan de financement à déposer dans le cadre de l'appel à projets Recyclage foncier des friches inscrit dans le plan de relance national.

| Dépenses                                                                                 |  | MONTANT HT            | MONTANT TTC      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------|------------------|
| <b>A-ACQUISITIONS</b>                                                                    |  |                       |                  |
| A11- Acquisitions foncières : à décliner en sous-catégories le cas échéant               |  | 180 000               | 216 000          |
| A12- Frais de notaire et frais annexes                                                   |  | 3 800                 | 4 560            |
| <b>B-ETUDES</b>                                                                          |  |                       |                  |
| Etudes pré-opérationnelles (diagnostic amiante partiel 10 000 € + complet 45 000 € + 7 4 |  | 62 425                | 74 910           |
| <b>C-TRAVAUX</b>                                                                         |  |                       |                  |
| C1-Travaux de remise en état du foncier                                                  |  |                       |                  |
| C12- Travaux de grosses démolitions (yc désamiantage)                                    |  | 846 000               | 1 015 200        |
| <b>D-INGENIERIE</b>                                                                      |  |                       |                  |
| D1- Frais de maîtrise d'œuvre (Archi, BÉ, Bureaux de contrôle) - 12%                     |  | 101 520               | 121 824          |
| <b>E-COMMUNICATION</b>                                                                   |  |                       |                  |
| E1-Communication opérationnelle (Frais de publicité)                                     |  | 5 000                 | 6 000            |
| <b>G-AUTRES DEPENSES</b>                                                                 |  |                       |                  |
| G1-Provisions pour aléas (5%)                                                            |  | 42 300                | 50 760           |
| G2- Frais financiers (Assurance dommage-ouvrage 1%)                                      |  | 8 460                 | 10 152           |
| G4- Autres. Préciser : Révision des prix (1,5% du montant de travaux)                    |  | 12 690                | 15 228           |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                                                                    |  | <b>1 262 195</b>      | <b>1 514 634</b> |
| <b>Recettes</b>                                                                          |  | <b>MONTANT HT</b>     |                  |
| <b>A-CESIONS</b>                                                                         |  |                       |                  |
| A3- Autres cessions dont équipements publics - Mise à disposition gratuite               |  | 0                     |                  |
| <b>B- SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>                                                  |  |                       |                  |
| <b>B1- Subventions</b>                                                                   |  |                       |                  |
| B15- Autres subventions publiques Etat - DETR/DSIL (10%)                                 |  | 126 220               |                  |
| B15- Subventions publiques - Région AURA (15%)                                           |  | 189 329               |                  |
| B16- Subventions publiques européennes - FEDER (15%)                                     |  | 189 329               |                  |
| B3- Apport en fonds propres (minimum 20%)                                                |  | 252 439               |                  |
| <b>TOTAL RECETTES</b>                                                                    |  | <b>757 317</b>        |                  |
| <b>BILAN HT :</b>                                                                        |  | <b>Total dépenses</b> | <b>1 262 195</b> |
|                                                                                          |  | <b>Total recettes</b> | <b>757 317</b>   |
|                                                                                          |  | <b>DEFICIT</b>        | <b>504 878</b>   |
| Montant de la subvention demandée au fonds friches :                                     |  | 504 878               |                  |
|                                                                                          |  | Soit 100% du déficit  |                  |

Il indique en complément que les programmes de subvention habituels (DETR/DSIL, Région, Département) sont en cours d'élaboration et que le fonds friches intervient donc sur le déficit d'opération.

Monsieur le Maire précise que la prochaine étape consiste en un diagnostic partiel d'amiante et plomb réalisé avec le soutien de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain permettant d'affiner le coût de la démolition.

Monsieur Georges BERMOND précise que l'association la Croix Rouge française utilise actuellement le lieu. Il demande si une solution de relogement est envisagée.

Monsieur le Maire indique avoir reçu les membres de la Croix Rouge dont sa responsable locale le Docteur ROSATI pour leur présenter le projet et avoir leur accord pour pénétrer dans les locaux afin de procéder au diagnostic amiante et plomb. Une réflexion devra s'engager pour trouver d'autres lieux d'exercice pour l'activité de l'association selon l'évolution du projet.

Monsieur Georges BERMOND indique que sur la problématique des friches il y a aussi celle du bâtiment dit « Regina », bâtiment appartenant à une personne privée mais qui donne une image dégradée de la commune. Il demande s'il est possible de contraindre le propriétaire à faire quelque chose.

Monsieur le Maire précise que l'appel à projet de l'Etat pour la résorption des friches est aussi ouvert aux personnes privées.

Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé de faire le tour de l'ensemble des friches présentes sur le territoire avec Monsieur le sous-préfet.

Monsieur le Maire complète en indiquant qu'il a eu l'accord du département pour la cession à titre gratuit des terrains attenants à la friche de Bellecombe et un accord du CHPH pour la cession du bâtiment et des parcelles foncières contiguës.

Madame Gaëlle FORAY demande si la cession du terrain et du bâtiment du CHPH sera également à titre gratuit.

Monsieur le Maire précise qu'une évaluation par le service des domaines est en cours. Le plan prévisionnel de financement monté dans le cadre de l'appel à projet foncier fiches fait état d'une valorisation à hauteur de 180 000 euros.

Madame Gaëlle FORAY indique que l'acquisition du bien est une belle opération pour le CHPH. Il faudrait pouvoir négocier le montant de cette acquisition. Elle s'interroge d'ailleurs sur le reste à charge pour la commune en comparaison au site la Donchère s'il avait été retenu.

Monsieur le Maire précise que le projet de la Jonchère a été écarté car il ne correspond pas aux normes techniques nécessaires à l'implantation de la gendarmerie. De plus, l'atout du projet de Bellecombe est aussi de supprimer une des nombreuses friches.

Madame Gaëlle FORAY indique qu'elle est d'accord sur le fond du dossier mais souligne le coût important que représente la démolition pour la commune.

Monsieur Jacques DRHOUIN rappelle que de nombreuses réunions ont déjà eu lieu sur la question des friches avec l'Etat. Notamment il y a cinq ou six dans le cadre de la « mission AIDER », qui s'est terminée et n'a pas eu de suite.

Monsieur le Maire constate que sans le levier d'un projet d'utilité publique comme une gendarmerie il est beaucoup plus difficile d'intervenir avec l'aide de l'Etat sur une friche hospitalière.

Par ailleurs, il indique que le terrain de la Donchère n'est pas raccordable au réseau de chaleur. Il y a aussi des critères de développement durable à instaurer dans les projets futurs. Le raccordement à un réseau biomasse est un enjeu fort à ce titre.

Monsieur Joël BERGEOT souhaite apporter une observation. Le problème des friches sur Plateau d'Hauteville aurait pu être anticipé sauf qu'au moment des fermetures des bâtiments, personne ne se posait alors la question.

Par ailleurs, Monsieur Joël BERGEOT rappelle que le SIVU ne portera que la construction et non la démolition. Or il s'agit, pour la démolition, d'une somme importante. Il est dommage que le choix du terrain ne se soit pas porté sur un terrain sans démolition. Pour la construction, la création du SIVU est pertinente cependant face au budget important que représente l'opération, la gendarmerie propose uniquement un bail de 9 ans. Monsieur Joël BERGEOT soulève ce point d'alerte et demande pourquoi un bail emphytéotique n'est pas possible, ce serait une garantie de l'Etat beaucoup plus confortable.

Monsieur le Maire répond que sur les projets de portage précédents c'était le cas. Cependant, ici le projet n'est plus porté par l'Etat. Ce sont donc les communes qui doivent porter le projet. L'Etat se désengage sur ces projets, hors la sauvegarde d'une brigade sur le territoire est nécessaire. C'est pour ça que le SIVU est envisagé. La commune de Plateau d'Hauteville s'est depuis toujours engagée à fournir le terrain.

4.1. Plan de financement pour le dépôt des dossiers de subventions dans le cadre des dispositifs consacrés aux friches (Etat, Région, Europe)

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **VALIDE** le projet de démolition de la friche de Bellecombe en vue de construire la gendarmerie ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter toute subvention nécessaire au financement du projet ;

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur vote à l'unanimité.

4.2. Convention d'occupation temporaire du domaine privé dans le cadre de la mission d'étude de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain sur le bâtiment de Bellecombe propriété du CHPH

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic partiel sur l'amiante et le plomb est nécessaire pour donner une estimation plus précise du coût de la démolition.

Madame Gaëlle FORAY demande si le diagnostic est nécessaire au dépôt de la subvention, car le coût est élevé et que des efforts financiers sont très souvent demandés notamment sur les subventions aux associations.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas obligatoire. Il précise que le CHPH souhaite éventuellement participer au financement du diagnostic.

**PREND ACTE du DEPART de Monsieur Gerard CHAPUIS à 11h19.**

**La séance se poursuit en présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

**Le Conseil Municipal,**

**avec 25 voix pour et 2 voix contre de Mme Corinne BOYER, Mme Gaëlle FORAY**

- **VALIDE** le projet de réalisation d'un diagnostic amiante partiel de la friche de Bellecombe pour un montant de 10 000 € HT, sur le domaine privé du CHPH ;

5. COMMISSION FINANCES DU 17 FEVRIER 2021 À 17H30

5.1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'orientation budgétaire aux membres du conseil municipal transmis le 19 février 2021 aux Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire soumet au débat le rapport et ouvre le dialogue d'orientation budgétaire.

Il rappelle que c'est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le rapport d'orientation budgétaire est annexé au présent procès-verbal.

**RETOUR de Gérard CHAPUIS à 11h21**

**La séance se poursuit en présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

**PREND ACTE du DEPART de Didier BOURGEOIS à 11h28.**

**La séance se poursuit en présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

**PREND ACTE du DEPART de Madame Sonia ZANI à 11h31.**

**La séance se poursuit en présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

**RETOUR de Didier BOURGEOIS à 11h36**

**La séance se poursuit en présence de 21 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

**Le Conseil Municipal,**

**- PREND ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2021,**

**- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT.**

5.2. Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour les activités de la société AELS (Aménagements Extérieurs Locations Services) sur le site des Ollières

Madame Nicole ROSIER informe à l'Assemblée que la commune de Plateau d'Hauteville-Lompnes est propriétaire du site dit « les Ollières » (anciennes carrières Hugon) comprenant la parcelle cadastrée section H 240 d'une superficie de 60 101 m<sup>2</sup>.

Madame Nicole ROSIER rappelle la délibération du 31 juillet 2018 par laquelle la commune mettait à disposition à Monsieur Thomas Persicot, gérant de la société AELS, une partie de la parcelle communale (environ 10 000 m<sup>2</sup>) pour les activités de l'entreprise. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de trois ans.

**Le Conseil Municipal,**

**à l'unanimité,**

**- ACCEPTE** la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section H 240, sise lieu-dit « Les Ollières » représentant une superficie de 10 000 m<sup>2</sup>, pour les activités de la société AELS, selon les conditions arrêtées par la convention annexée à la présente délibération pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021

**- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

5.3. Bilan de section de SAINTE BLAIZINE – Année 2020

Monsieur Gilbert LEMOINE présente le bilan de la section de Sainte Blaizine pour l'année 2020.

Bilan 2020 s'élève à 1 297,87 euros en recettes moins 1 970,60 euros en dépenses soit un déficit de 672,73 euros.

Compte tenu du solde positif de l'exercice 2019 soit 3 366,73 euros, le solde de l'exercice 2020 s'arrête à un excédent de 2 694,00 euros.

**Le Conseil Municipal,**

**à l'unanimité,**

**- APPROUVE** le bilan financier de la section pour l'exercice 2020 ci-dessus.

5.4. Bilan de section des CATAGNOLES – Année 2020

Monsieur Gilbert LEMOINE présente le bilan de la section des Catagnoles pour l'année 2020.

Le bilan 2020 s'élève à 5 229,65 euros en recettes moins 1 901,27 euros en dépenses soit un total de 3 328,38 euros.

Compte tenu du solde positif de l'exercice 2019 soit 4 100,89 euros, le solde de l'exercice 2020 s'arrête à un excédent de 7 429,27 euros.

**Le Conseil Municipal,**

**à l'unanimité,**

**- APPROUVE** le bilan financier de la section pour l'exercice 2020 ci-dessus.

#### 5.5. Bilan de la section de LAVANT – Année 2020

Monsieur Bernard CORTINOVIS présente le bilan de la section de Lavant pour l'année 2020. Le bilan 2020 s'élève à 0 euros en recettes moins 344,53 euros en dépenses soit un déficit de 344,53 euros. Compte tenu du solde positif de l'exercice 2019 soit 3 189,10 euros, le solde de l'exercice 2020 s'arrête à un excédent de 2 844,57 euros.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le bilan financier de la section pour l'exercice 2020 ci-dessus.

#### 5.6. Bilan de la section de THEZILLIEU-PONTHIEU – Année 2020

Monsieur Jean-Michel CYVOCT présente le bilan de la section de Thézillieu-Ponthieu pour l'année 2020. Le bilan 2020 s'élève à 13 031,14 euros en recettes moins 3 730,37 euros en dépenses soit 9 300,77 euros. Compte tenu du solde positif de l'exercice 2019 soit 9 344,26 euros, le solde de l'exercice 2020 s'arrête à un excédent de 18 645,03 euros.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le bilan financier de la section pour l'exercice 2020 ci-dessus.

#### 5.7. Bilan de section du GENEVRAY – Année 2020

Monsieur Jean-Michel CYVOCT présente le bilan de la section de GENEVRAY pour l'année 2020. Le bilan 2020 s'élève à 1 508,86 euros en recettes moins 1 030,54 euros en dépenses soit un total de 478,32 €  
Compte tenu du solde positif de l'exercice 2019 soit 18 655,26 euros, le solde de l'exercice 2020 s'arrête à un excédent de 19 133,58 euros.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le bilan financier de la section pour l'exercice 2020 ci-dessus.

#### 5.8. Mission d'études à l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain

Monsieur le Maire présente en détail la mission d'étude commandée à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain afin d'accompagner la collectivité dans le projet de déconstruction du bâtiment de Bellecombe et plus globalement dans le projet de la future brigade de gendarmerie.

Monsieur le Maire présente les trois phases que comporte l'étude et les différents coûts affectés à chacune des phases.

La première phase concerne l'étude de la programmation pour la destruction du bâtiment de Bellecombe pour un montant de 2 700 euros HT correspondant à 6 jours de travail pour l'agence.

La deuxième phase est celle de l'assistance à la passation d'un marché de prestations intellectuelles pour le diagnostic amiante avant démolition, plomb, hydrocarbure pour un montant total de 1 575 euros HT correspondant à 3.5 jours de travail pour l'agence.

La dernière phase consiste en une assistance à l'ingénierie financière pour le montage du dossier de subvention pour le recyclage foncier des friches pour un montant de 3 150 euros HT équivalant à 7 jours de travail pour l'agence.

Les montants ci-dessus sont des montants hors taxes. Le coût total des prestations est de 7 425 € HT.

L'ensemble des documents concernant cette mission sont à la disposition des conseillers municipaux en mairie.

Madame Gaëlle FORAY demande si le diagnostic a déjà été lancé et s'il est porté par l'agence.

Monsieur le Maire indique que le travail de l'agence est d'encadrer le projet jusqu'à la passation du marché et la réalisation du diagnostic par un tiers.

Madame Gaëlle FORAY souhaite de nouveau entendre le détail des dépenses liées à cette mission.

Monsieur le Maire rappelle le détail des coûts de la mission.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire a signé la convention qui est consentie par la Commune de Plateau d'Hauteville au profit de l'Agence départementale d'ingénierie pour un montant de 7 425 euros HT.
- **PRECISE** que la convention prendra effet dès lors que les 2 parties auront signées

5.9. Remboursement frais alimentaires – Crèche familiale

Madame Karine LIEVIN rappelle au conseil municipal que l'agent communal de la crèche familiale a acheté sur ses deniers personnels les produits alimentaires servant aux repas des enfants dont elle a la garde et que suite à un oubli elle n'a pas été dédommagée du 1er septembre 2020 au 31 janvier 2021 pour un montant total de 980 euros,. Elle propose au conseil municipal qu'à compter du 1er février 2021, le remboursement à l'agent devienne mensuel sur le tarif de :

- Petits déjeuners à 2 euros
- Repas de midi à 4 euros
- Goûters à 2 euros
- Repas du soir à 4 euros

Il ne s'agit pas d'un avantage sur salaire mais bien d'un remboursement de frais engagés.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** de rembourser à l'agent communal de la crèche familiale la somme de 980,00 € correspondant au remboursement des frais (comprenant l'achat des matières premières, la confection et la cuisson) servant aux repas des enfants dont elle a la garde du 1er septembre 2020 au 31 janvier 2021,
- **DECIDE** de rembourser, sur le tarif ci-dessus, les frais liés à l'achat des matières premières, la confection et la cuisson de produits alimentaires pour le même service à compter du 1er février 2021,
- **DIT** que ce remboursement se fera mensuellement à compter du 1er février 2021,

5.10. Location droit de chasse sur les propriétés communales et sectionnaires de THEZILLIEU

Monsieur Jean-Michel CYVOCT expose au conseil municipal qu'il convient de renouveler le bail du droit de chasse pour la saison 2021-2022, soit une durée d'un an sur les propriétés communales et sectionnaires de Thézillieu. Cette location sera accordée à la société de chasse de Thézillieu. Il soumet les clauses du bail au conseil.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCORDE** à la Société de Chasse de Thézillieu le droit de chasser sur les propriétés communales et sectionnaires de Thézillieu, moyennant une location de 400 € pour la saison 2021-2022.
- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Président de la société de chasse de Thézillieu, un bail de location, durant la saison de chasse 2021-2022.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge de la Société de Chasse de Thézillieu.

5.11. Location droit de pêche sur les étangs du Genevray

Monsieur Jean-Michel CYVOCT, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le bail de location du droit de pêche sur les étangs du Genevray au bénéfice de l'Association pour l'exploitation des étangs de Thézillieu pour la saison 2021.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCORDE** à l'Association pour l'exploitation des étangs de THEZILLIEU le droit de pêche sur les étangs du Genevray, moyennant une location de 100 € pour la saison 2021.

La durée du présent bail sera d'un an à compter du 1er avril 2021.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Président de ladite société, un bail de location.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge de l'Association pour l'exploitation des étangs de Thézillieu.

5.12. Acte constitutif Régie Recettes, salles communales, hébergements touristiques

Monsieur Jacques DRHOUIN rappelle la délibération 2020-155 portant acte constitutif d'une régie de recettes pour les salles communales et les hébergements touristiques. Il convient de modifier les articles 5 et 10 de cette délibération.

D'ajouter à l'article 5 les moyens de paiement suivants : cartes bancaires de proximité et internet par cartes bancaires ou prélèvements.

L'article 10 est modifié comme suit : le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9, et au minimum tous les mois dès lors qu'il atteint 50 euros.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, l'acte constitutif modifié de la régie de recettes pour les hébergements touristiques et les salles communales

5.13. Convention d'occupation précaire et mise à disposition du site de l'IME la Savoie avec Monsieur OCTAVIAN TIG

Monsieur Alain MASSIRONI rappelle à l'Assemblée que Monsieur Octavian TIG, un entrepreneur de la commune ayant un projet sur ce site en vue de son acquisition, dans le contexte où le site nécessitait un gardiennage coûteux pour la commune, s'est entendu par voie de convention avec la Commune pour assurer cette prestation en échange de l'occupation de la villa pendant 6 mois non renouvelables, période nécessaire au montage du projet et à la négociation immobilière.

La période de l'Etat d'urgence sanitaire nationale n'ayant pas permis à la Commune et à Monsieur TIG de finaliser un accord, Monsieur le Maire avait proposé de convenir d'une nouvelle période de 12 mois non renouvelable sur les mêmes bases soit du 20 mars 2020 au 19 mars 2021.

Les élus et Monsieur Octavian TIG s'étant rencontrés il s'avère que le site étant situé en zone UH, il est nécessaire de modifier la zone afin de permettre à l'acheteur d'exercer son activité et de développer son projet.

La convention arrivant à son terme, et compte tenu des délais d'une telle modification d'urbanisme ( un an minimum) il est nécessaire de la renouveler pour une période d'un an renouvelable une fois, soit jusqu'au 19 mars 2023.

Cette nouvelle convention d'occupation temporaire sera à titre gratuit excepté les frais d'eau et d'électricité qui resteront à la charge de Monsieur Octavian TIG.

Monsieur George BERMOND demande la nature de l'activité exercée par Monsieur Octavian TIG.

Monsieur Alain MASSIRONI indique qu'il s'agit de l'entreprise de plomberie, sanitaire et chauffage SETO.

**Madame Maria GUILLERMET demande à ne pas participer au vote ; la séance se poursuit en présence 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

**Le Conseil Municipal,**

- **ACCEPTÉ** la signature de ladite convention par Monsieur le Maire qui est consentie par la Commune de Plateau d'Hauteville au profit de Monsieur Octavian TIG.

- **DIT** que la convention prend effet au 20 mars 2021 pour une période d'un an, renouvelable une fois, pour se terminer le 19 mars 2023.

- **DIT** que les frais d'eau et d'électricité seront à la charge de Monsieur Octavian TIG.

**La séance se poursuit en présence de 21 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

#### 5.14. Questions diverses

- Petites Villes de Demain : convention d'adhésion au programme PVD

Monsieur le Maire présente le programme Petites Villes de Demain pour lequel la Commune a été labélisée. Le programme « Petites Villes de Demain » (PPVD) vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

La commune de Plateau d'Hauteville a été candidate au programme et retenue dans la sélection finale en décembre 2020. C'est le cas de 100 000 autres communes en France dont 24 sur le département de l'Ain.

C'est un programme structurant qui s'étend sur la durée du mandat 2020-2026 et doit être coordonné par Haut Bugey Agglomération.

A l'issue de la sélection les communes de Nantua, Montréal-la-Cluse, Plateau d'Hauteville et Haut Bugey Agglomération doivent formaliser leur engagement avec l'Etat par le biais d'une convention qui engagera la commune de Plateau d'Hauteville à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Cette convention fixe les principes d'organisation, les engagements réciproques et les aides nécessaires à l'élaboration du projet de territoire. Elle est proposée au Conseil municipal.

Monsieur le Maire, précise qu'il s'agit d'un projet ambitieux et que l'Etat s'engage au moyen de subvention et de bonification mais aussi dans le financement d'un poste de chef de projet. La part du financement de l'Etat s'élève à 70 pourcents du salaire annuel du chef de projet. Les trente pourcents restants seront partagés entre les 3 communes lauréates de la communauté d'agglomération.

Pour Plateau d'Hauteville cette dépense s'élèvera à 6 000 euros par an. Le chef de projet travaillera en étroite collaboration avec les maires des trois communes et sera en lien direct avec les services de Haut Bugey Agglomération. Il aura pour mission dans un premier temps de rédiger le projet de territoire des trois communes.

Le projet de convention est actuellement en cours de rédaction.

Monsieur Joël BORGEOU souhaite adresser une remarque à l'Assemblée. Il questionne le positionnement de l'Etat qui d'un côté se désengage sur le territoire en retirant peu à peu l'ensemble de ses services publics de proximité, le dernier en date étant le site du Trésor Public et qui d'un autre côté crée des dispositifs permettant d'assister la revitalisation des communes. Il souligne la création d'emploi liée à ce poste et ne votera pas contre ce dispositif intéressant, mais c'est un peu créer un poste pour ce que l'Etat a supprimé avant.

Monsieur Jacques DRHOVIN indique que c'est une opportunité fantastique de pouvoir accueillir sur le territoire un tel dispositif. Le champ des possibles reste ouvert et c'est à l'équipe municipale de définir les projets que portera le dispositif. Il sera peut-être intéressant de travailler sur la question des friches. Par exemple à Nantua se pose la question du manque de logement pour les habitants et ils vont certainement orienter le travail en ce sens.

Monsieur le Maire partage en partie la position de Monsieur Joël BORGEOU. Cependant, le rôle du représentant élu de la commune est de se saisir au maximum des opportunités et l'ensemble des dispositifs qui lui sont proposés et qui œuvrent au bénéfice de la commune. Concernant l'amointrissement des

services publics sur la commune, il a fallu être très réactif, d'où la création et la labélisation toute récente de la Maison France Service. Cela demande effectivement beaucoup d'énergie et d'investissement.

Madame Corinne BOYER demande quel sera le profil de la personne recrutée.

Monsieur le Maire indique que la personne recherchée aura en charge la conception, le développement, l'animation et le portage du projet. La fiche de poste en cours de validation est consultable en mairie.

Monsieur Patrick GENOD souligne son intérêt pour le poste, notamment dans un contexte où les demande de subvention et les projets doivent s'envisager trois ans à l'avance.

Monsieur le Maire complète en disant que ce poste permet également le travail en réseau et pourra apporter à la collectivité une connaissance fine de dispositifs auxquels la collectivité pourrait prétendre en partageant les expériences des communes du réseau Petites Villes de Demain.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **VALIDE** l'engagement de Plateau d'Hauteville dans le programme des Petites Villes de Demain ;
- **APPROUVE** les termes de la convention fixant les modalités d'organisation, les principes de fonctionnement et les besoins d'aide pour la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes ;

**6. COMMISSION EDUCATION JEUNESSE DU 18 FEVRIER 2021 À 17H00**

6.1. Conseil municipal des jeunes

Madame Claire BILLON BERTHET indique qu'un groupe de travail sera à prévoir sur ce thème en avril prochain.

6.2. Demande de subvention pour l'équipement numérique des écoles élémentaires et primaires

Madame Claire BILLON BERTHET présente à l'Assemblée la demande de subvention pour l'équipement numérique des écoles élémentaires et primaires.

La commune souhaite équiper huit classes (sept classes à l'école du Turluru et une classe à Thézillieu) soit une dépense maximum subventionnable de 28 000 euros TTC. La subvention attendue sera donc de 19 600 euros TTC soit 70 pourcents de 28 000 euros.

Une seconde aide interviendra pour le volet « services et ressources » à hauteur de 50 pourcents de la dépense. Plusieurs sociétés ont été sollicitées pour fournir des devis estimatifs relatifs à la fourniture d'équipements informatique dont :

- 9 PC et récepteurs WIFI (8 pour l'école du Turluru et 1 pour l'école de Thézillieu)
- 26 tablettes et armoire de chargement (20 pour l'école du Turluru et 6 pour Thézillieu)
- 4 vidéoprojecteurs et tableaux interactifs pour le Turluru

La commission propose de retenir l'offre la mieux-disante proposée par la société TILT pour un montant de 32 416€TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'inscrit donc comme suit :

| Dépenses                         |                    | Recettes                 |                    |
|----------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|
| Équipements                      | Montant TTC        | Origine                  | Montant            |
| <b>TABLETTES</b>                 | 16 405.20 €        | Subv Etat sur Equipement | 19 600 €           |
| <b>PC PORTABLES</b>              | 5 955.60 €         | Subv Etat sur Ressources | 552 €              |
| <b>VIDEOPROJECTEUR + TABLEAU</b> | 10 056.00 €        | Autofinancement          | 13 368,80 €        |
| Services et ressources           | 1 104.00 €         |                          |                    |
| <b>TOTAL HT</b>                  | <b>33 520.80 €</b> | <b>TOTAL HT</b>          | <b>33 520.80 €</b> |

Madame Marie-Hélène PERILLAT demande combien de classes sont donc concernées.

Madame Claire BILLON BERTHET indique que 7 classes et la classe ULIS pour l'Ecole du Turlutru et la classe unique de l'école de Thézillieu seront équipées, soit avec les dotations précédentes la totalité des classes des écoles.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** l'inscription budgétaire de la dépense au Budget Primitif 2021 au compte 2183
- **VALIDE** le choix du prestataire tel que proposé par la commission
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé
- **CHARGE** M. le Maire de solliciter le financeur identifié
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne sera pas subventionnée.

### 6.3. Nouveau marché fourniture de restauration scolaire

Madame Claire BILLON BERTHET rappelle qu'une nouvelle réunion est prévue le 4 mars avec le prestataire actuel H3S/SER. Par la suite, la commune procédera au lancement du nouvel appel d'offre. Le Cahier des Charges de la prochaine consultation va être retravaillé en fonction des améliorations et modifications que la commission a pu détecter durant la collaboration avec H3S.

Madame Corinne BOYER interroge sur le maintien de cette solution, qui était une solution de secours au départ. Or, la société SER est pas basée à Macon. Cela paraît plus logique de chercher une réponse locale à la restauration scolaire, plutôt que d'avoir des repas produits à deux heures de route.

Monsieur Alain MASSIRONI précise que le siège de la société est à Macon mais que les repas sont produits au sein de H3S. H3S a d'ailleurs pris la décision d'arrêter la prestation à la fin du contrat.

Monsieur le Maire indique que quatre sites accueillent actuellement la société SER sur le plateau, au sein de la MFR, du SEPR, de H3S et de la MARPA de Brénod qui produit pour l'école de Brénod et du Haut Valromey.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra bien travailler le cahier des charges pour que la proximité du lieu de production soit un critère important.

Madame Corinne BOYER explique que ce qui l'a induite en erreur c'est que les repas du lundi midi arrivent sur site dès le vendredi.

Madame Claire BILLON BERTHET explique que la production est organisée avec un jour d'avance. Les productions du lundi concernent les repas du mardi, celle du mardi sont pour le mercredi et ainsi de suite.

Monsieur le Maire indique également que Haut Bugey Agglomération va lancer une consultation pour les portages de repas sur le plateau.

### 6.4. Questions diverses

Madame Corinne BOYER demande pourquoi la question de la délégation de service public du Centre Social n'est pas abordée au Conseil aujourd'hui.

Monsieur le Maire précise que le travail est en cours et que la question sera certainement abordée lors de la prochaine Commission éducation et très certainement au prochain Conseil Municipal.

Madame Corinne BOYER demande quel est le caractère obligatoire de cette délégation de service public.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de caractère obligatoire mais que les services de l'Etat et l'avocat de la Commune assurent que c'est la solution la plus adaptée pour répondre à l'obligation faite par le contrôle de légalité d'une mise en concurrence.

Madame Gaëlle FORAY précise qu'elle a pris contact avec la Fédération des Centres Sociaux de l'Ain et qu'ils ont plusieurs exemples de Centres sociaux qui fonctionnent très bien sans qu'il y ait nécessité de recourir à une DSP. Cela pourrait permettre de garantir la protection de l'association du Centre Social.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une exigence de l'Etat et que le souhait est bien que l'association actuelle du Centre social puisse être en bonne capacité de candidater.

Madame Gaëlle FORAY indique que cette DSP fragiliserait l'association qui a pourtant été très réactive face à la situation sanitaire actuelle en restant ouverte les weekends et les matins dès 7h30. C'est un sujet important, l'alternative du non recours à la DSP devrait être prise en compte et demande à réfléchir à cela.

Monsieur le Maire indique que c'est le contrôle de légalité qui nous conseille de procéder ainsi. Dans tous les cas il n'est pas possible de procéder pas voie d'avenant. Il rappelle l'échéance de septembre 2021 et prend en compte la demande à traiter avec Claire BILLON BERTHET, Stéphanie PERNOD BEAUDON et les membres du Centre social lors du Conseil d'administration prochain du Centre social.

Madame Gaëlle FORAY précise que le retour de la Caisse des Allocations Familiales n'a pas encore été rendu. Elle soumet la proposition d'inviter la Fédération des Centres Sociaux de l'Ain à une prochaine réunion. Elle rappelle sa crainte d'une fragilisation de l'association des centres sociaux.

Monsieur le Maire prend en compte cette demande, cependant il précise que la DSP permet de régler ce problème qui n'est pas nouveau et de se conformer à l'exigence de l'Etat.

7. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES
8. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION
9. QUESTIONS DIVERSES
- 9.1. Demande de rectificatif procès-verbal du 27 janvier 2021

Point évoqué en préambule de la séance.

- 9.2. Demande relative à la situation des restaurants de Plateau d'Hauteville

Monsieur Joël BORGEOU présente la question de Monsieur Alexandre LALLEMENT. Certains restaurants peuvent devenir restaurant d'entreprise pour les salariés du BTP. La commune peut en effet déclarer que certains restaurants peuvent ouvrir dans ce cadre. Il appartient à la Commune de se rapprocher de ses restaurateurs pour leur communiquer l'information.

Monsieur le Maire indique qu'il a en effet eu l'information par le député de la circonscription il y a quinze jours. Il s'est rapproché du restaurateur de Cormaranche. Ce restaurateur organise déjà une vente en livraison pour les salariés du BTP qui récupèrent le matin les repas du midi. Il ne semble pas intéressé par la proposition.

Monsieur le Maire précise que tous les restaurateurs peuvent par eux même engager la démarche, c'est avec l'entreprise de BTP qu'il doit faire la demande. Le restaurateur s'engage à ce que les mesures sanitaires soient bien respectées. Il y a des contrôles réguliers de la part des services de l'Etat. Monsieur le Maire propose d'adresser un e-mail ou un courrier à l'ensemble des restaurateurs de Plateau d'Hauteville pour les en informer.

Monsieur Jacques DRHOVIN indique que les restaurateurs locaux sont certainement déjà au courant mais que les contraintes sont fortes.

Monsieur Alain MASSIRONI demande si des entreprises de BTP en ont fait la demande sur Plateau d'Hauteville.

Madame Gaëlle FORAY demande si une commission Commerce et économie est prévue prochainement. Elle précise que les élus de la minorité ont très envie de pouvoir travailler sur ces questions.

**PREND ACTE du DEPART de Monsieur Georges BERMOND à 12h48**

**La séance se poursuit en présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

8. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Monsieur Jean-Michel CYVOCT souhaite revenir sur les dossiers en cours avec Haut Bugey Agglomération.

Monsieur le Maire souhaite souligner l'engagement de Haut Bugey Agglomération (HBA) sur le territoire avec les 2 missions de maîtrise d'œuvre que porte l'agglomération celle de la création de l'office du tourisme et celle de la réhabilitation de l'ancienne mairie de Lompnes. L'objectif fixé est celui d'intégrer les bâtiments à l'automne. Deux autres projets n'auraient pu voir le jour sans le soutien d'HBA, la rénovation du toit de la halle sportive et la continuité de l'activité de H3S.

Monsieur Alain MASSIRONI indique que le modèle associatif qui porte H3S est devenu obsolète. Une nouvelle forme juridique va être envisagée par HBA.

Monsieur le Maire indique que le carnet de commande de H3S est très intéressant actuellement mais qu'avec la crise sanitaire actuellement 120 000 euros de stages vont être annulés. Une restructuration en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) en 2022 a été validé. Sans le concours financier d'HBA et sa volonté de requalifier le centre, H3S serait en grande difficulté. L'intégration à HBA a été synonyme d'investissements importants sur le centre de ressourcement, sur terre ronde et l'office du tourisme. Après une saison hivernale positive HBA se félicite d'avoir accueilli Plateau d'Hauteville parmi ses membres. La station de Plateau d'Hauteville est un pôle touristique que souhaite développer HBA.

Madame Gaëlle FORAY demande si les équipes d'HBA sont venues en renfort pour aider à la circulation pendant les weekends et vacances scolaires d'hiver.

Monsieur Jacques DRHOVIN indique que 4 à 5 personnes des équipes du bassin nautique d'Oyonnax ont été mises à disposition pour aider à fluidifier le stationnement sur les sites de Terre Ronde et la Praille durant les week-ends de la saison d'hiver.

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement de l'avenue de Lyon n'auraient pu se faire sans le concours d'HBA pour la prise en charge des réseaux d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la Chambre d'Agriculture s'est tenue récemment sur la commune et qu'HBA va également, à l'avenir, se positionner sur ces questions.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur la tenue du prochain conseil municipal et l'opportunité de son horaire. Il est convenu que la prochaine séance se tiendra le mercredi 31 mars dès 17h30 pour le vote du Budget notamment.

**Monsieur le Maire clôture la séance.**

**Levée de la séance à 12 :59**

